

Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide  
à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des  
chances du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

---

12 MARS 2013

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 12 MARS 2013

---

## TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Constat inquiétant des politiques de lutte contre la pauvreté, quelles conséquences sur la santé ? » (Article 76 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	5
2.1	Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Plan global égalité des chances : quel bilan pour l'égalité femmes-hommes en Fédération Wallonie-Bruxelles ? » . . .	5
2.2	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Prévention du cybersexe » . . .	6
2.3	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Maillage culturel et accessibilité à la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles » . . . . .	8
2.4	Question de Mme Savine Moucheron à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Organisation de l'opération « Jamais sans mon livre » » . . . . .	9
3	Ordre des travaux	10

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 45.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

En raison des conditions climatiques, la réunion du bureau de la commission a été reportée. Les députés renoncent, à la majorité, à l'examen du projet de décret qui est postposé à la prochaine réunion.

**1 Interpellation de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Constat inquiétant des politiques de lutte contre la pauvreté, quelles conséquences sur la santé ? » (Article 76 du règlement)**

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Le rapport fédéral de 2013 sur la pauvreté, commandé par le Service public fédéral de Programmation intégration sociale, est sorti à la fin du mois de janvier. On y dénonce l'impuissance des politiques à faire face à une situation qui ne cesse de s'aggraver. L'activation sociale des bénéficiaires d'aide, promue par le gouvernement fédéral, est jugée peu efficace voire moralisatrice, devenant souvent, pour les personnes précarisées, un dispositif obligatoire et non volontaire, contrairement à ce qui était prévu initialement. Le rapport pointe un défaut d'attention au caractère structurel et multiple de la pauvreté ainsi qu'un manque de moyens des CPAS criant pour combattre le phénomène.

En Belgique, plus d'un citoyen sur cinq, soit deux millions trois cent mille personnes, est exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion et 15,3 pour cent vivent encore sous le seuil de pauvreté, dont 19,2 pour cent en Wallonie et 9,8 pour cent en Flandre. Face à ce constat, il me semblait essentiel de revenir sur les enjeux de santé pour les personnes pauvres. Nous le savons, les inégalités sociales ne cessent de croître dans ce secteur. Bien qu'il n'existe pas de fossé entre les personnes à l'échelon le plus bas et les autres, l'état de santé diminue au fur et à mesure que l'on descend sur l'échelle sociale.

La santé est, bien entendu, un droit pour tous. Appréhendée de façon globale et intégrée, elle est en grande partie définie par l'environnement politique, économique, social, culturel et physique des

individus. C'est donc principalement grâce à des mesures transversales portant sur tous les déterminants que la promotion de la santé se fera avec un maximum d'efficacité.

Dès lors, la politique locale, parce qu'elle touche à tous les aspects de la vie, peut avoir une grande influence sur la santé des habitants, ce qui n'empêche pas qu'il faille que tous les pouvoirs se mobilisent et travaillent ensemble à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient d'ailleurs régulièrement pour lutter contre les inégalités sociales en matière de santé au niveau local.

En réponse à une interpellation que je vous ai adressée dans le passé, vous disiez avoir lancé, chaque année, des appels à projets dans toutes les communes et les CPAS, et avoir soutenu de nombreuses initiatives dont l'objectif était de réduire les inégalités sociales en matière de santé. Or, à cause des mesures d'économie générales du gouvernement, il me semblait que, pour 2013, vous aviez dû diminuer les subventions aux projets de promotion de la santé des pouvoirs locaux. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles gère-t-elle actuellement la promotion de la santé des publics les plus précarisés ?

Les constats du rapport fédéral de 2013, dont je viens de faire état, suscitent-ils une réflexion commune des différents pouvoirs chargés de lutter contre la pauvreté ? La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle de nouveaux projets, notamment avec les CPAS ?

Sait-on comment les personnes précarisées s'approprient les messages de promotion de la santé ?

De nouvelles personnes victimes d'exclusion sociale se retrouvent chaque jour dans l'incapacité de se loger. Assuétudes, santé mentale, surendettement, chômage sont autant de causes qui amènent des individus à vivre dans la rue. Quelles sont les démarches de la Fédération pour préserver la santé des sans-abris ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – J'ai pris connaissance du rapport 2013 sur la pauvreté qui confirme l'augmentation de la précarité et les difficultés à enrayer le phénomène. La précarité est un problème extrêmement complexe à résoudre et demande que tous les pouvoirs fassent de la réduction des inégalités sociales de santé leur priorité. Il faut agir sur une série de déterminants sociaux comme l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale, l'accès à un logement adapté et à une éducation de qualité. À cet égard,

les communes et CPAS sont les mieux outillés pour répondre adéquatement aux besoins des personnes précarisées. Ce sont par ailleurs les institutions les plus proches des citoyens.

Il y a trois ans, j'ai lancé un appel pour des projets visant à réduire les inégalités sociales de santé. Le but était de susciter une dynamique dans les communes et CPAS pour promouvoir et favoriser la santé des citoyens. Si l'ajustement budgétaire me le permet, je continuerai à soutenir les projets qui démontreront qu'ils contribuent à réduire ces inégalités.

Depuis de nombreuses années déjà, les programmes de promotion de la santé incluent des stratégies, des actions et des outils qui favorisent l'appropriation des messages de santé par les populations économiquement, socialement et/ou culturellement défavorisées. On peut citer notamment la promotion des attitudes saines, la prévention des assuétudes, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, la prévention des IST et du sida en particulier, l'accès à divers dépistages. En d'autres termes, tous les projets subventionnés en promotion de la santé, qu'ils soient communautaires ou locaux, doivent faire la preuve d'une contribution effective à la réduction des inégalités sociales de santé.

Par ailleurs, mes services analysent actuellement une disposition transversale obligatoire à tous les services de promotion de la santé à l'école (PSE). Si celle-ci s'avère pertinente, elle permettrait d'aligner les différentes missions des services PSE sur l'objectif général de réduction des inégalités sociales de santé.

Au-delà de l'octroi de subventions à des projets de réduction des inégalités sociales de santé, il faut agir de manière plus structurelle. Tous les pouvoirs doivent avoir des politiques sociales adéquates favorisant l'inclusion sociale plutôt que l'exclusion sociale. Vous comprendrez que le défi est de taille. Sous l'égide de l'administration fédérale, mon administration participe à un large groupe de concertation chargé d'émettre des recommandations sur la lutte contre les inégalités sociales de santé. Ce groupe vient seulement d'être installé. Je vous tiendrai informé de l'évolution de ses travaux.

Je soutiens également des actions et des programmes spécifiquement en faveur des sans-abris et des primo-arrivants. Je pense notamment aux associations Alias, Espace P, Icare, Le Rebond et Périscope. Ces associations mènent un travail global de promotion de la santé et de réinsertion sociale en développant la prévention, entre autres des assuétudes ou du sida. C'est essentiellement un

travail de rue mené en collaboration avec des lieux d'accueil réservés à ces publics.

Ce chantier est complexe mais il mérite toute notre attention. La Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu plusieurs actions locales mais, si nous voulons réduire au maximum ces inégalités sociales dans le domaine de la santé, nous devons rendre ces soutiens structurels.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Vous avez insisté, avec raison, sur la complexité de la précarité et des stratégies pour y faire face. Cependant il faut veiller à ce que cette complexité ne serve pas de prétexte à une forme d'inaction.

Mon groupe a souligné à plusieurs reprises l'intérêt de l'appel à projets que vous aviez lancé aux communes et CPAS il y a quelques années. Nous sommes pour l'instant dans une phase d'installation des nouveaux conseils communaux, qui s'accompagne de déclarations de politique générale laissant une place à la santé. Je constate que la santé est de plus en plus reconnue comme une compétence locale à part entière et le nombre d'échevins de la Santé est en constante augmentation. C'est précisément pour cela que la réduction ou l'absence de moyens est préoccupante même si l'on comprend les difficultés budgétaires du gouvernement.

En outre, on peut se demander dans quelle mesure, en tant que ministre de tutelle, vous réussirez à garder une forme de pilotage du destin des projets que vous avez contribué à susciter. Il serait intéressant, par exemple, de vérifier si l'absence de financement aura une influence sur les projets en cours ou sur le nombre de projets déposés. J'ai conscience de l'ambiguïté de mon raisonnement. Il n'est pas dans mon intention de remettre en cause les budgets mais plutôt d'évaluer si des projets peuvent, dans certaines circonstances, se poursuivre et se développer en dehors d'un soutien financier particulier.

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais apporter un complément d'information.

Vous savez, monsieur du Bus, que l'asbl Santé, Communauté, Participation (Sacopar), qui fédère en quelque sorte l'ensemble des initiatives des projets locaux, met à disposition un certain nombre d'informations et transmet les savoir-faire des uns et des autres. Malgré une situation où les budgets sont revus à la baisse, une telle transmission d'informations peut également inciter d'autres acteurs locaux et des communes à agir dans les limites

de leurs enveloppes budgétaires, même restreintes. On perd peut-être un peu d'argent, mais le temps investi est récupéré grâce à l'information fournie par Sacopar.

Effectivement, c'est une situation de transition et il faudra prévoir des financements structurels afin de pérenniser ce type d'initiative. Aujourd'hui, le contexte ne le permet pas encore, j'espère qu'il le pourra dans les années à venir de manière à réduire complètement les inégalités sociales dans le domaine de la santé.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Je plaide pour que vous restiez en relation avec les acteurs qui ont déposé des projets pour leur démontrer que le pouvoir politique reste concerné par ce qu'il a commencé depuis plusieurs années, et que la vigilance perdure malgré un manque de moyens budgétaires, que j'espère transitoire.

**M. le président.** – L'incident est clos.

## 2 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 2.1 Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Plan global égalité des chances : quel bilan pour l'égalité femmes-hommes en Fédération Wallonie-Bruxelles ? »

**Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO).** – Madame la ministre, le 3 mars 2011 vous présentiez, avec votre homologue en Région wallonne, Éliane Tillieux, votre plan global « Égalité des chances ». Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous aviez retenu cinq priorités : mettre activement en œuvre les règles anti-discrimination, lutter contre les préjugés et les stéréotypes, garantir l'égalité de traitement pour les personnes aux besoins spécifiques, promouvoir le vivre-ensemble et introduire l'égalité dans les instruments de politique publique. Dans le contexte de la Journée internationale des femmes du 8 mars dernier, j'aimerais revenir sur les différentes initiatives visant spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de l'Égalité des chances a été réduit à l'initial 2013 mais les priorités ont été maintenues en ce qui concerne la violence entre partenaires, les mariages forcés, les mutilations génitales. La Fédération soutient la campagne anti-sexisme « Touche pas à ma pote », inaugurée par *Elle Belgique*.

Au-delà de ces dossiers, j'aimerais savoir comment sont appliquées les cinq priorités de votre plan global « Égalité des chances » et spécialement l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Quel bilan dressez-vous aujourd'hui, deux ans après le début d'exécution de ce plan ?

Quels sont les autres sujets sur lesquels vous travaillez dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes ? Qu'en est-il du travail commun avec les ministres de l'Enseignement et de l'Enseignement supérieur ?

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – En application de la déclaration de politique communautaire, nous avons élaboré un plan global de promotion de l'égalité dans lequel ont été identifiés plusieurs objectifs de la lutte contre les stéréotypes sexistes. Un bilan systématique du plan sera établi avant la fin de l'année.

Je voudrais vous faire part d'un aperçu des mesures portant spécifiquement sur l'égalité.

Je ne reviendrai pas sur les campagnes de sensibilisation que vous avez citées. Ainsi, l'inscription de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans le décret fixant les missions de l'enseignement obligatoire a un caractère structurant à long terme. Des outils d'appui aux écoles et aux acteurs comme les centres de planning familial sont en cours de réalisation ainsi que des formations pour les professionnels.

Sans aborder le contenu pédagogique, le respect entre filles et garçons et l'égalité entre les sexes figurent parmi les thèmes prioritaires.

Une formation continuée est proposée aux enseignants du primaire et du secondaire sous forme de modules sur le genre et l'égalité des hommes et des femmes. Il faut toutefois relever que sa fréquentation n'est pas très élevée à l'instar d'autres propositions de formation sur des questions transversales. On réfléchit à intégrer une approche du genre dans l'ensemble des modules de formation.

Sur la base d'une collaboration entre l'Inspection et la Direction de l'égalité des chances, un référentiel pour l'analyse des représentations des femmes et des hommes a été présenté en octobre dernier. Il s'agit d'un outil de sensibilisation pour les enseignants et d'une grille d'analyse qui peut être utilisée pour l'agrément des manuels scolaires.

Une campagne sur le genre en littérature de jeunesse a commencé en novembre 2011 et se poursuit en 2013. Une sélection de livres pour enfants et adolescents qui ouvrent des horizons pour les filles et les garçons a été établie par la Commis-

sion de la littérature pour la jeunesse du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et a été diffusée dans les bibliothèques et les écoles.

Parallèlement, une exposition sur les stéréotypes sexistes, à destination des enfants du fondamental, est proposée aux acteurs de terrain, en partenariat écoles et bibliothèques.

À ma demande, la Fédération laïque des centres de planning familial a mené avec succès une action de sensibilisation au cours de la saison 2011 sur le même modèle que Sex & Co.

Lors de la conclusion du plan, un projet de grande envergure sur l'approche du genre dans la formation initiale des enseignants a été lancé, en partenariat avec mes collègues, Jean-Claude Marcourt et Marie-Dominique Simonet. La coordination de ce projet a été confiée au Service de l'enseignement à distance, qui a fédéré un réseau d'enseignants de hautes écoles et d'écoles de promotion sociale afin de collationner des ressources sur le genre et l'égalité. Ce projet de longue haleine devrait aboutir au cours du premier trimestre 2014.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, une vaste étude a été réalisée par l'ULB sur les inégalités de parcours académique entre les femmes et les hommes. Elle offre une évaluation des progrès accomplis en dix ans. Les indicateurs ne sont pas brillants bien que l'on enregistre des améliorations dans la représentation des chercheuses et des enseignantes. À ce rythme, il faudra encore huit générations pour parvenir à l'égalité.

Des propositions résultant d'une étude en faveur d'une politique d'égalité dans les universités et la recherche scientifique ont été soumises à la commission inter-universitaire et au Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique. Ces instances devraient émettre un avis dans les prochaines semaines.

Enfin, concernant la lutte contre le sexisme dans les médias, deux études ont été menées pour mesurer la sous-représentation des femmes, dans le cadre d'une enquête internationale sur la presse écrite et dans le cadre du baromètre de la diversité dans les médias audiovisuels. Ces mesures ont été complétées par une étude de l'AJP sur la carrière des femmes journalistes. Ces études et leurs résultats alimentent des modules de sensibilisation aux questions de genre et de diversité dans les hautes écoles et facultés de journalisme depuis 2011.

Madame la députée, vous soulevez la question des difficultés budgétaires. Les différents projets que j'ai évoqués sont financés et des efforts seront encore consentis à l'avenir. Il est vrai que le soutien à des projets sur l'égalité des chances sera

beaucoup plus sélectif. Cependant, à ce stade, cela n'affecte pas les actions de sensibilisation aux stéréotypes.

**Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO).** – Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses complètes. Vous remettez l'accent, à juste titre, sur l'aspect transversal de la question. En effet, la possibilité d'agir dans tous les secteurs, de la petite enfance à l'âge adulte, permettra d'enregistrer de bons résultats en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, même si cela prendra du temps.

Vous faites allusion à plusieurs projets, notamment des animations à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire, auxquelles mon groupe est particulièrement attaché. Beaucoup de travail reste à faire et toutes les directions d'école ne montrent pas la même volonté de l'entreprendre. Pourtant, c'est primordial, notamment dans certains secteurs qui manquent cruellement de ce genre d'animations, comme l'enseignement technique et professionnel.

Comme vous l'avez précisé, dans la formation continuée très peu d'enseignants suivent les modules sur la sensibilisation au genre. Lors des différentes auditions que le Comité d'avis pour l'égalité entre les hommes et les femmes avait pu organiser et au cours desquelles vous avez détaillé votre plan transversal, l'accent avait été mis sur l'importance d'intégrer la question du genre dans la formation initiale des enseignants. C'est une question qui est toujours ouverte et à laquelle le ministre Marcourt n'est pas totalement indifférent !

Vous avez également fait allusion aux outils désormais disponibles, tant dans les écoles que dans les bibliothèques. Par ailleurs, les résultats du baromètre de la diversité pour les médias audiovisuels sont attendus incessamment et serviront de base à de nouvelles discussions.

Je vous remercie pour ces différents éléments qui nous permettent d'avancer, même si le progrès est lent.

## 2.2 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Prévention du cybersexe »

**Mme Olga Zrihen (PS).** – De nos jours, les images pornographiques font hélas partie du quotidien des enfants et des adolescents ! Tous les fantasmes se déploient sur le net. Le flux d'images et de vidéos pornographiques facilement accessibles

sur la toile peut avoir des impacts sur la vie des adolescents. Certains faits en témoignent.

Ce qui était auparavant considéré comme déviant est aujourd'hui banalisé. La violence de certaines images ne choque même plus la majorité des adolescents. Pis, pour certains d'entre eux, ces images sont considérées comme le reflet de la réalité. L'image de la femme véhiculée dans certains contenus peut banaliser la soumission ou la violence à son égard.

Depuis 2011, Child Focus travaille sur un projet intitulé « Cadre global Sexualité et Politique ». Ce projet a pour ambition d'élaborer un code de bonne conduite à l'attention des secteurs de l'Enseignement et du Sport pour la prévention de l'abus sexuel et le respect de l'intégrité physique des enfants. Depuis 2013, le cadre stratégique du projet a été défini avec l'aide d'experts des mondes de l'enseignement, de l'aide sociale, du sport et des organisations de jeunesse. Ce cadre très enrichissant pourrait servir de base à l'élaboration d'une politique solide en matière de sexualité et d'intégrité physique.

Madame la ministre, pensez-vous qu'un tel travail soit transposable en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Si oui, dans quelle mesure ? Quels seraient les synergies et les partenaires potentiels pour concrétiser ce projet ?

Auriez-vous des contacts avec Mmes Simonet, Huytebroeck et M. Antoine, car ce projet a pour ambition de sensibiliser les enfants, les adolescents, les professeurs, le monde du sport et de la jeunesse ?

Quels sont les dispositifs qui sensibilisent contre le cybersexe et promeuvent une utilisation responsable d'internet ?

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Le projet global de Child Focus « Sexualité et Politique » ne m'a pas été soumis. Je n'en connais dès lors pas la teneur. Il m'est donc difficile de vous répondre sur l'opportunité et sur la faisabilité de le transposer dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis bien entendu disposée à en discuter avec le gouvernement dès lors que nous serons mieux informés sur la démarche de Child Focus.

Plusieurs dispositifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont axés sur la problématique du cybersexe et sur l'usage du web par les mineurs. Je soulignerai la démarche de Yapaka qui a publié, en 2012, un ouvrage intitulé *Qui a peur du grand méchant web ?*, accompagné d'un outil de présentation à l'attention des enseignants, directeurs et

associations de parents.

Le chercheur psychologue Pascal Minotte y dénonce une culture de la peur et un apprentissage des technologies de l'information et de la communication trop souvent associé à la toxicomanie et aux abus sexuels, approche préjudiciable au développement de l'enfant. L'auteur analyse en quoi les interrogations et problématiques suscitées par ces technologies dépassent largement le cadre technologique pour rejoindre des préoccupations plus vastes comme l'éducation de l'enfant et de l'adolescent aux risques, voire l'apprentissage de la vie. Il plaide ainsi pour l'intégration de la prévention au mésusage du web dans une démarche globale d'éducation aux médias tout au long de la scolarité.

Ce livre est une référence dans la mesure où il expose la position commune des administrations et services concernés de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui vise à promouvoir l'apprentissage de l'usage du web, ses bénéfices et les règles de prudence à intégrer au cursus scolaire ainsi qu'à refuser toute démarche prenant appui sur les angoisses parentales.

Parmi les principes défendus, on peut y lire que les espaces virtuels ne diffèrent pas des autres. Ils présentent leur part de risques et d'écueils. Il faut éviter que ces écueils ne saturant notre représentation du web.

L'accompagnement des jeunes usagers dans leur découverte des mondes numériques est indispensable. Les parents y ont un rôle clé à jouer.

Le web est régulièrement au centre de campagnes et de polémiques anxiogènes. Mobiliser la peur dans l'éducation crée de l'évitement et non un apprentissage constructif.

C'est indéniable, l'éducation aux médias occupe un rôle de premier plan pour la responsabilisation de l'usage d'internet. Un groupe de travail dédié spécifiquement aux médias en réseau du Conseil supérieur de l'éducation aux médias mène à cet effet un travail de veille et de réflexion permanentes. Ce groupe de travail a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer les responsables de Child Focus pour évaluer l'opportunité de développer des collaborations.

Par ailleurs, j'ai soutenu en 2012 la publication d'une brochure, *Internet à la maison en dix questions*, qui résulte d'une recherche-action menée conjointement par le Centre de ressources en éducation aux médias, Médias animation et l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique. Cet ouvrage vise à donner aux parents les clés pour dialoguer avec

leurs enfants sur leur consommation du web. Un chapitre est notamment consacré aux comportements à adopter face aux images pornographiques.

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Il est évident que l'accompagnement des parents est indispensable dans ce domaine. Nous savons malheureusement qu'il est loin d'être généralisé.

Toutes les propositions me semblent excellentes tant pour leur contenu que pour leur forme. J'ai cependant quelques difficultés à voir leur application dans la réalité dans l'enseignement comme dans les associations. En effet, quand j'interroge des parents à ce sujet, ils sont surpris et ne connaissent visiblement pas ces outils.

Madame la ministre, comme vos collègues, vous devez faire circuler les informations. Malgré l'ampleur du travail réalisé, ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Ce travail mérite toute notre attention si nous voulons atteindre nos objectifs.

### 2.3 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Maillage culturel et accessibilité à la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles »

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – L'ULB a réalisé récemment une étude, commandée par l'Observatoire des politiques culturelles, sur les comportements culturels dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le terme « culture » y est pris au sens large puisqu'il inclut tant les visites d'expositions d'art que les sorties en discothèque.

Les comportements culturels des habitants sont répertoriés en sept catégories. L'étude tient également compte de l'âge, du niveau d'éducation et du domicile des personnes.

La première catégorie, les « désengagés culturels », regroupe les personnes qui ne s'intéressent pas à la culture en dehors des programmes télévisés. Vient ensuite la catégorie des « nostalgiques » dont les activités ont lieu dans le foyer. La catégorie des « festifs » comprend les personnes attirées par les sorties dans les bars ou en discothèque. Celle des « connectés » rassemble les personnes qui ont une véritable culture de l'écran. Les « amateurs classiques » se consacrent surtout à la lecture et fréquentent les théâtres ou les salles d'exposition tandis que les « amateurs modernes » fréquentent tant les musées que les événements sportifs. Enfin, les « voraces culturels » regroupent un

public dit éclectique et boulimique de culture.

Le pourcentage de Hennuyers dans certaines catégories m'interpelle, surtout dans deux d'entre elles. Il ressort en effet que vingt-cinq pour cent de la population du Hainaut feraient partie des désengagés culturels alors que seul un petit pour cent se retrouve dans la catégorie des voraces culturels.

Madame la ministre, avez-vous eu connaissance des résultats de cette étude ? Comment les analysez-vous ?

Je voudrais insister sur l'importance de développer un secteur culturel fort en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les actions lancées dans le cadre des assises du développement culturel territorial depuis quelques mois y participent certainement, à l'instar du projet européen Mons 2015 qui ouvre de nouveaux horizons au bénéfice de tous les publics de la région.

Lors des assises du développement culturel territorial, en avril 2012, un premier diagnostic de l'offre culturelle dans l'arrondissement de Charleroi nous avait été présenté. Je vous avais alors interrogée sur la suite réservée à ces travaux. Vous m'aviez répondu qu'une fois tous les arrondissements couverts, des conclusions reprenant une lecture transversale des problèmes identifiés et les dimensions spécifiques à chaque région nous seraient proposées. Ce document devait ensuite nous servir de base pour réfléchir à de nouvelles orientations pour les politiques culturelles.

À quel stade en est ce projet ? Quel est l'état d'avancement de cet important chantier lancé à Bruxelles en février 2011 ? Quand les états des lieux des autres arrondissements vous seront-ils communiqués ? Dans quel délai pouvons-nous espérer recevoir les premières conclusions ?

Il est essentiel de redynamiser Charleroi et sa région. Cela passe évidemment par la culture, véritable levier de redressement. Charleroi est une ville culturelle riche, avec de grandes institutions comme Charleroi/Danses, le Musée de la photographie ou le Palais des Beaux-Arts. Il est essentiel que la population en ait conscience et que chacun puisse les fréquenter.

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – J'ai évidemment pris connaissance de l'étude commandée par l'Observatoire des politiques culturelles. En décembre dernier, j'ai d'ailleurs participé à la conférence de presse de présentation de ses principaux résultats.

L'accessibilité à la culture et la participation à



la culture de tous les publics constituent une priorité centrale de nos politiques culturelles depuis plus de trente ans. Malgré d'importants financements, malgré une attention particulière à la médiation culturelle et à l'accessibilité financière et matérielle de la culture, l'objectif est loin d'être atteint. Les défis sont même plus nombreux que jamais.

L'étude de l'observatoire ne constitue pas un constat d'échec des politiques culturelles. Mais elle démontre à de multiples égards leur pertinence et met en évidence l'impérieuse nécessité d'en questionner et d'en ajuster régulièrement les orientations et les modalités de mise en œuvre en fonction de l'évolution sociale, économique et culturelle.

Vous évoquez la situation du Hainaut mais l'exemple de Bruxelles est également intéressant pour illustrer la complexité du sujet. Bruxelles présente à la fois le plus haut taux de « désengagement culturel », avec 37 pour cent de la population, surtout chez les jeunes et les personnes précarisées, et le pourcentage le plus élevé de grands consommateurs de culture.

Pour la seule ville de Bruxelles, 59 pour cent de la population sont des « désengagés culturels » alors que l'offre culturelle y est la plus riche ! Les auteurs de l'étude soulignent effectivement que les deux facteurs essentiels de différenciation de la consommation et des pratiques culturelles individuelles sont l'âge et le territoire de résidence.

L'étude de l'observatoire confirme que le développement culturel territorial est un levier incontournable pour l'exercice effectif du droit à la culture. Le nouveau décret relatif aux centres culturels, dont l'avant-projet est en cours de finalisation, s'inscrit d'ores et déjà dans cette logique de développement culturel territorial. Il intègre le principe d'une analyse territoriale partagée comme fondement des enjeux et des actions d'un centre culturel. Il implique la prise en compte des liens entre la culture, l'art, la société et le territoire dans leurs particularités économiques et sociales.

Des séances publiques des assises du développement culturel territorial ont déjà été organisées à Bruxelles, dans les arrondissements de Namur, Thuin, Charleroi et Soignies, ainsi qu'en province de Luxembourg. Le processus de diagnostic territorial participatif est en cours de finalisation dans la plupart de ces territoires. Tous devraient avoir fait l'objet d'une première analyse avant la fin de la législature. Les prochaines séances publiques sont prévues dans le Brabant wallon et en Wallonie picarde. Les conclusions de ces assises seront formalisées lorsqu'elles se seront tenues dans tous les arrondissements.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – J'étais présente à la réunion organisée à Charleroi. Nous attendrons donc les conclusions des assises.

#### 2.4 Question de Mme Savine Moucheron à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Organisation de l'opération « Jamais sans mon livre » »

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – L'évènement que constitue la Foire du livre permet de valoriser les pratiques de lecture et d'écriture et d'insister sur l'importance que revêt le livre dans le développement personnel. Qu'il soit sur support numérique ou papier et quel que soit son contenu, le livre mérite une attention particulière car il ouvre un chemin vers la compréhension et l'inventivité.

La déclaration de politique communautaire annonçait un nouvel évènement phare destiné à tisser des liens sociaux autour de la thématique de l'écriture : une journée annuelle intitulée « Jamais sans mon livre ». À ce jour, cette opération n'a pas encore vu le jour et il semblerait que le budget 2013 ne la prévoie pas à court terme.

Envisagez-vous toujours d'organiser l'opération « Jamais sans mon livre » avant la fin de la législature ? Si oui, profiterez-vous d'évènements tels que « La fureur de lire » ou la « Journée internationale du livre » organisée le 23 avril de chaque année ? Quel budget y réserverez-vous sans qu'il n'affecte les aides destinées aux autres secteurs du livre ? L'organisation sera-t-elle confiée à l'administration ou à un opérateur extérieur ? Dans ce dernier cas, quelle procédure adopterez-vous ? Quels types de collaboration mobiliserez-vous pour donner à cet évènement l'écho qu'il mérite ? Proposerez-vous des partenariats à des opérateurs d'éducation permanente, ceux-ci étant davantage en contact avec des publics moins habitués à manier le livre ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances.** – Comme vous, j'accorde un grand intérêt aux actions qui tissent des liens sociaux et promeuvent l'écriture. Cette volonté est l'objectif du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de lecture et des bibliothèques publiques. Je constate avec bonheur que les bibliothèques s'inscrivent de mieux en mieux dans cette dynamique.

Le changement important survenu grâce à l'application de ce décret du 30 avril 2009 et le

dispositif de formation du personnel des bibliothèques que j'ai organisé depuis 2008 ont permis aux professionnels et autres opérateurs culturels de nouer des partenariats. Des bibliothèques, des écoles, des organismes d'éducation permanente, des centres culturels, des organismes d'insertion sociale et des associations locales collaborent dans l'organisation d'actions favorisant l'écriture sur support papier ou numérique.

J'ai également renforcé deux initiatives valorisant le livre : la « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » qui se déroule le 23 avril et la « Fureur de lire » qui se déroule en octobre. Depuis 2011, je soutiens la « Fête de la librairie indépendante », organisée par les libraires labellisés de la Fédération Wallonie-Bruxelles autour du 23 avril. Je soutiens l'opération « Je lis dans ma commune », qui se déroule également en avril et qui promeut de nombreuses actions en faveur de la lecture et des livres. Cinq cent soixante-huit projets ont été introduits par des associations en 2013. C'est aussi en avril que les prix littéraires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont désormais remis.

Vous connaissez les manifestations parallèles à la « Fureur de lire » sur lesquelles je ne reviendrai pas dans le détail.

Outre ces opérations, je tiens à mentionner les actions spécifiques pour la promotion de la littérature pour la jeunesse. Des sélections d'ouvrages sont régulièrement proposées aux bibliothécaires, animateurs, éducateurs et parents. Des expositions sont consacrées à nos auteurs. Je pense à celle organisée à l'occasion de la Foire du livre sur l'œuvre de Benoît Jacques, lauréat du grand Prix triennal de la littérature pour la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis 2011, l'opération « Rose ou bleu, seulement si je veux » sensibilise aux stéréotypes de genre dans la littérature pour la jeunesse.

Je pense pouvoir dire que j'ai atteint les objectifs de l'action « Jamais sans mon livre » qui figurent dans la déclaration de politique 2009-2014. Sans en porter le nom, cette mesure est effectivement ancrée dans les dispositifs que je viens d'évoquer.

Cette action me semble pérenne puisqu'elle se fonde sur des institutions de service public, comme les bibliothèques, ou des organismes que nous soutenons, comme les librairies labellisées ou les organismes d'éducation permanente. Des budgets leur permettent de mener ces actions, en sus de financements spécifiques comme le soutien à l'opération « Je lis dans ma commune » et la prise en charge

du budget de la « Fureur de lire » par mon administration sous la division organique 22.

**Mme Savine Moucheron (cdH).** – Madame la ministre, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au développement du lien social par la lecture. Un moment phare bien défini assurerait une visibilité beaucoup plus perceptible qu'une succession d'événements dont je ne conteste nullement qu'ils sont indispensables.

### 3 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions adressées à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, par Mme Florine Pary-Mille, intitulées « Sodas lights et diabète », et « Les alicaments sont-ils bons pour la santé? », par M. Gilles Mouyard, intitulée « Synergies entre le monde de l'enseignement et la RTBF », par M. Marc Elsen, intitulée « Sensibiliser les adultes à la prévention du suicide des jeunes », par Mme Sophie Pécriaux, intitulée « Mise en ligne du portail de la prévention du suicide de la Fédération Wallonie-Bruxelles », par Mme Florence Reuter, intitulée « Prévention en matière de soins dentaires », par Mme Graziana Trotta, intitulée « Prévention de l'alcoolisme chez les jeunes adolescents », sont reportées.

La question adressée à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, par Mme Christine Defraigne, intitulée « Situation de l'Orchestre philharmonique de Liège », est transformée en question écrite.

Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h 35.*